

Guide pédagogique

Une journée ordinaire

Durée : 50 minutes | âge : 12 à 18 ans

Introduction

Dans une démocratie, que se passe-t-il lorsque l'État de droit disparaît, laissant place à l'exclusion et aux inégalités de traitement ? Quelles seraient les conséquences sur votre vie quotidienne ? Cette leçon aide les jeunes à comprendre clairement et à expérimenter le fossé entre une démocratie et un régime autoritaire.

L'antisémitisme était présent en Europe depuis plusieurs siècles. À partir de 1939, pendant l'occupation nazie, de nombreuses mesures anti-juives ont été appliquées dans les pays occupés ou collaborateurs. Ces mesures ont conduit à l'exclusion et à des persécutions envers les Juifs et ont eu des conséquences majeures sur leur vie quotidienne. Dans cet atelier, les jeunes découvrent ce processus d'exclusion progressive et réfléchissent à ce que cela signifierait dans leur propre vie quotidienne.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre que le régime dans lequel nous vivons impacte notre vie quotidienne.
- Acquérir des connaissances sur la manière dont les Juifs ont été traités sous le régime nazi.
- Établir un lien entre ce passé et leur quotidien.

Matériel

- Téléchargez, imprimez et découpez le fichier « Les mesures anti-juives » (recto, couleur, deux pages A4). Prévoyez deux cartes pour chaque participant.
- Téléchargez et imprimez la fiche de travail « Une journée ordinaire au parc », une feuille A4 pour deux élèves (recto-verso, noir et blanc).

Préparation

Après le déroulé, vous trouverez quelques informations contextuelles sur la persécution des Juifs. Ces informations peuvent vous aider à mener à bien la leçon. Enfin, vous trouverez une note à l'intention des enseignants concernant la fiche de travail « Une journée ordinaire au parc ».

Conseils: ne dévoilez pas trop le contenu de l'atelier au début, cela rendra le moment de révélation plus fort par la suite. Vous pouvez orienter les idées demandées à l'étape 1 en fonction des mesures données par la suite. Des connaissances minimales sur la Seconde Guerre mondiale sont nécessaires, ainsi que sur les termes « constitution » et « démocratie ».

Déroulé

1 Décrivez une journée ordinaire

Faites des groupes (3 à 5 participants) et distribuez une grande feuille à chaque groupe. Demandez aux participants d'écrire l'emploi du temps d'une journée ordinaire durant une semaine d'école. Vous pouvez également assigner un personnage à chaque groupe (étudiant, retraité, salarié, etc...)

Par exemple un vendredi:

- 7h lever
- 7h30 petit-déjeuner (que mangez-vous ?)
- 8h départ pour l'école (comment vous y rendez-vous ?)
- 8h30 à l'école (que faites-vous ? par exemple, apprendre, voir vos amis, participer à un club,...)
- 12h déjeuner (que mangez-vous et avec qui ?)
- 17h retour à la maison (comment ?)
- 17h30 temps libre (que faites-vous ? Par exemple : consulter votre téléphone portable, faire du sport, promener votre chien, regarder une vidéo, faire vos devoirs)
- 19h dîner (avec des amis ou en famille ?)
- 20h45 sorties, fêtes, cinéma, etc...

2 Présentations : à quoi ressemble une journée « moyenne » ordinaire ?

Recueillez les réponses des élèves et écrivez-les au tableau, ou affichez le poster de chaque groupe. Le résultat est une liste d'activités qui servira de base à la discussion sur les mesures anti-juives (même si les élèves ne le savent pas encore).

3 Seconde Guerre mondiale : les inégalités de traitement sous une dictature

Introduisez la suite de l'atelier par des questions : qu'est-ce qui vous vient à l'esprit lorsque vous pensez à la Seconde Guerre mondiale, aux discriminations et aux persécutions ? Et quels groupes ont été victimes de discrimination de la part des nazis ? (Juifs, Sintis et Roms, homosexuels, personnes handicapées...)

Vous pouvez noter leurs réponses dans un nuage de mots au tableau.

Facultatif: pour introduire l'étape 4, lisez aux participants la citation tirée du Journal d'Anne Frank du 20 juin 1942, dans laquelle elle évoque les mesures antisémites prises aux Pays-Bas.

4 Mesures antisémites : exclusion et discrimination

Faites des groupes de 2 à 4 participants Distribuez à chaque groupe les cartes où sont inscrites les mesures antisémites promulguées aux Pays-Bas sous l'Occupation.

Les jeunes lisent et discutent ces mesures.

Ils établissent ensuite un « classement » des mesures, des plus sévères aux moins sévères selon eux, en expliquant leur choix.

Échangez ensuite en classe entière :

- Quelle mesure était selon vous la plus sévère ? Pourquoi ?
- Avez-vous des questions sur l'une de ces mesures ?

5 Lien avec les emplois du temps présentés

Chaque groupe reprend ensuite sur son poster sa « journée ordinaire » et identifie les activités qui ne seraient plus possibles en raison des mesures antisémites. Ces activités sont rayées.

Discutez ensuite du résultat avec toute la classe.

Que reste-t-il désormais de votre journée ?

6 Systèmes politiques : dictature contre démocratie

Avant de passer à la fiche « Une journée ordinaire au parc », posez brièvement les questions suivantes à la classe :

- Qui a pris les mesures que vous avez étudiées ?
- Quel type de système politique était alors en place ?
- Quel type de système politique avons-nous aujourd'hui dans notre pays ?

Distribuez la fiche de travail. Les jeunes peuvent travailler en binôme. Mettez en commun ensuite.

Vous pouvez aussi attirer l'attention sur la statue représentant la Justice, au centre de l'illustration. Pourquoi a-t-elle les yeux bandés ?

7 Conclusion : retour à une journée ordinaire

Enfin, revenez au tableau avec la liste des activités, la journée ordinaire standard. Posez la question de réflexion finale :

Quel est le rapport entre notre journée ordinaire et la démocratie ?

Informations générales

À propos de la persécution des Juifs dans le contexte de la Seconde Guerre Mondiale

Les mesures antisémites dans l'Allemagne nazie

L'arrivée au pouvoir d'Hitler le 30 janvier 1933 a marqué le début de l'élimination des opposants politiques puis de l'exclusion des Juifs de tous les pans de la société.

Le 15 septembre 1935, les nazis ont promulgué les lois raciales de Nuremberg. Ces lois racistes visaient les Juifs d'Allemagne, leur accordant moins de droits qu'aux autres citoyens allemands et les transformant progressivement en citoyens de seconde zone. C'est pourquoi cet atelier se concentre sur la discrimination à l'égard des Juifs sous le régime nazi.

Les mesures anti-juives ont été imposées par les nazis dans presque tous les pays qu'ils ont envahis. Dans le matériel pédagogique proposé, vous trouverez des exemples de mesures antisémites édictées aux Pays-Bas lors de l'Occupation nazie.

Définition du terme « Juif » sous le régime nazi

Les lois de Nuremberg définissaient qui était considéré comme juif et qui ne l'était pas. Cette définition était basée sur l'ascendance : une personne était considérée comme juive dès lors que trois de ses grands-parents étaient juifs (c'est-à-dire inscrits dans les registres d'une synagogue). Les Juifs n'étaient plus considérés comme des citoyens et ne pouvaient donc pas prétendre à leurs droits civiques, tel que le droit de vote, et ne pouvaient plus être fonctionnaires.

Aux Pays-Bas

Le 10 mai 1940, l'armée allemande envahit les Pays-Bas. Ce fut le début de cinq jours de combats qui aboutirent à l'occupation des Pays-Bas. Le 3 février 1941, sur ordre de l'occupant allemand, les autorités néerlandaises annoncèrent que les Juifs devaient s'enregistrer dans leur commune en tant que Juifs ou « Juifs de sang mêlé ». Ces informations furent ajoutées aux registres d'état civil.

Il était impossible de prévoir les conséquences de cet enregistrement, c'est pourquoi la plupart des Juifs ont accepté cette obligation. Au cours de l'occupation allemande, de plus en plus de restrictions ont été imposées aux Juifs.

À propos de la fiche de travail « Une journée ordinaire au parc »

Divers droits peuvent être observés dans le parc, tels que le droit de manifester, la liberté d'expression, la liberté de religion, la protection des minorités, l'égalité de traitement, la liberté de pensée, etc.

Voici quelques éléments complémentaires :

La Justice

Cette statue est le symbole d'une justice équitable : la balance représente un jugement équilibré, l'épée le châtement, le bandeau sur les yeux l'impartialité (elle est aveugle car elle ne se base ni sur l'origine, ni sur les croyances, ni sur l'apparence, ni sur les idées de ceux qui s'adressent à elle). Dans une démocratie, une justice équitable et indépendante est très importante.

Graffitis : les limites de la liberté

Dans une démocratie, il est permis de s'exprimer, mais il n'est pas permis de détruire ou d'endommager des biens. La liberté d'expression a ses limites, il existe des règles que tous les citoyens doivent respecter.

Vous pouvez également échanger avec le groupe sur les différents niveaux de sanction en cas d'infraction dans une dictature ou dans une démocratie.

Remarque : Ce n'est pas parce que l'on vit en démocratie qu'il n'y a plus de discriminations.

Même si les citoyens sont égaux devant la loi, des injustices telles que les discriminations perdurent. Ainsi, même dans une démocratie, il faut parfois « se battre » pour obtenir l'égalité des droits, elle n'est pas acquise. C'est ce que montre, par exemple, la jeune fille exclue des activités sportives. Les démocraties ne sont pas parfaites.



YOU ARE ALLOWED TO PROTEST.

THE PARK IS FOR EVERYONE, SO THERE MAY ALSO BE NOISE.

YOU CAN BELIEVE WHATEVER YOU WANT.

EVERYONE IS ALLOWED TO USE PUBLIC SPACES.

FREEDOM OF THE PRESS

THIS PARK IS FOR EVERYONE

NO DOG POO. KEEP DOGS ON LEADS.

NO, YOU'RE A GIRL, YOU CAN'T JOIN IN.

SO GET OFF THE FLOOR AND GET UP THERE FOR A HOTDOG.

IT IS FAR TOO BUSY IN THIS PARK...

CELEBRATE!

YOU ARE ALLOWED TO PROTEST.

YOU ARE FREE TO FAIL IN LOVE WITH WHOEVER YOU WANT.

THERE IS TRASH ON THE GROUND, NOT EVERYONE CLEANS UP AFTER THEMSELVES.

THERE IS STILL EXCLUSION IN EVERYDAY LIFE.

RED: EXAMPLES OF (FUNDAMENTAL) RIGHTS

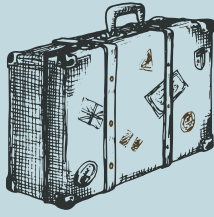
BLUE: EXAMPLES OF DISADVANTAGES OF DEMOCRACY

Une journée ordinaire Mesures antisémites promulguées aux Pays-Bas



Découpez les cartes

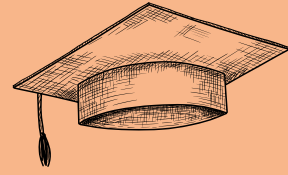
MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



LES JUIFS N'ONT PLUS LE DROIT DE VOYAGER
SANS AUTORISATION

7 NOVEMBRE 1941

MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



LES ÉTUDIANTS JUIFS SONT EXCLUS
DES UNIVERSITÉS

15 SEPTEMBRE 1942

MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



LES JUIFS N'ONT PAS LE DROIT DE
RENDRE VISITE À DES NON-JUIFS

6 JUILLET 1942

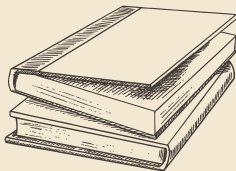
MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



LES JUIFS PEUVENT ENTRER DANS
DES MAGASINS TENUS PAR DES NON-JUIFS
UNIQUEMENT ENTRE 15H ET 17H

30 JUIN 1942

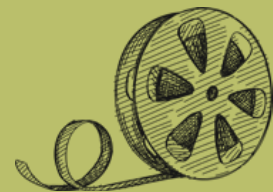
MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



LES ÉLÈVES JUIFS DOIVENT S'INSCRIRE DANS
DES ÉCOLES RÉSERVÉES AUX JUIFS

6 SEPTEMBRE 1941

MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



LES CINÉMAS SONT INTERDITS
AUX JUIFS

7 JANVIER 1941

MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



LES JUIFS DOIVENT REMETTRE AUX AUTORITÉS
LEURS VÉLOS ET AUTRES MOYENS DE TRANSPORT

12 JUIN 1942

MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



LES PLAGES, LES PARCS, LES PISCINES ET
LES HÔTELS SONT INTERDITS AUX JUIFS

31 MAI 1941

Une journée ordinaire Mesures antisémites promulguées aux Pays-Bas



Découpez les cartes

MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



TOUS LES JUIFS, À PARTIR DE 6 ANS,
DOIVENT PORTER UNE ÉTOILE JAUNE
COMPORTANT LA MENTION « JUIF »

3 MAI 1942

MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



LES MUSICIENS JUIFS SONT EXCLUS
DES ORCHESTRES

15 MAI 1941

MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



IL EST INTERDIT AUX JUIFS D'ÊTRE
DANS LA RUE ENTRE
20H ET 6H DU MATIN

30 JUIN 1942

MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



LES JUIFS NE PEUVENT SE RENDRE
QUE CHEZ DES COIFFEURS JUIFS

14 JUIN 1942

MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



LES JUIFS NE PEUVENT FAIRE PARTIE
DES MÊMES ASSOCIATIONS OU CLUBS
DE SPORT QUE LES NON-JUIFS

22 OCTOBRE 1941

MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



LES JUIFS DOIVENT AVOIR UNE CARTE
D'IDENTITÉ TAMPONNÉE D'UN « J »

4 JUILLET 1941

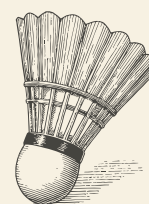
MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



LES JUIFS N'ONT PAS LE DROIT DE
POSSÉDER UN TÉLÉPHONE

1^{ER} AOÛT 1942

MESURES ANTISÉMITES PROMULGUÉES
AUX PAYS-BAS DURANT L'OCCUPATION



TOUS LES SPORTS
SONT INTERDITS AUX JUIFS

12 JUIN 1942

Fiche de travail

Une journée ordinaire au parc

Introduction

La plupart des pays démocratiques s'appuient sur une constitution. C'est le recueil des règles fondamentales régissant les rapports entretenus entre le peuple et la démocratie. Par exemple, aujourd'hui, l'article 1 de la Constitution néerlandaise établit :

l'article 1 Traitement égal et interdiction de la discrimination

« Toutes les personnes vivant aux Pays-Bas doivent être traitées de manière égale dans des situations similaires. La discrimination fondée sur la religion, les convictions, les opinions politiques, les origines, le genre, le handicap, l'orientation sexuelle ou tout autre motif est interdite. »

Vous pouvez aussi rechercher dans la Constitution de votre propre pays les articles mentionnant l'égalité devant la loi ou la protection contre les discriminations.

1 Les jeunes réfléchissent en binôme

Des lois antisémites telles que celles édictées durant l'Occupation pourraient-elles être adoptées dans une démocratie ? Expliquez pourquoi.

2 Regardez le dessin du parc au dos de cette fiche.

- Entourez cinq situations rendues possibles par l'application des droits fondamentaux dans une démocratie.
- Avec une couleur différente, entourez trois limitations de droits possibles en démocratie.

Fiche de travail

Une journée ordinaire au parc

